Questions / Réponses

Question n°1 reçue le 16/11/2026 à 11 :28

Quelle infrastructure minimale est requise pour l'exécution des prestations ? Quel est le nombre minimum de formateurs exigé dans le cadre du marché ?

Réponse :

Le nombre de formateurs minimal est de 1. Concernant les infrastructures, La Fibre64 sélectionnera les locaux qui comprendront à minima un système de vidéoprojection, des tables et des chaises. Le prestataire devra être autonome dans la réalisation des formations au niveau des outils d'animations utilisés.

Question n°2 reçue le 16/11/2026 à 11 :29

Les sessions de formation se dérouleront-elles uniquement à Pau et Bayonne, ou bien dans l'ensemble des trois zones géographiques mentionnées au CCTP ?

Réponse :

Les sessions de formation se dérouleront sur l'ensemble des trois zones géographiques mentionnées dans le CCTP afin de mailler au mieux le territoire. Les déplacements du (ou des) intervenants entre les différents sites de réalisation en cas d'interventions consécutives pourront être assurés par La Fibre64 depuis Pau et Bayonne.

Question n°3 reçue le 16/11/2026 à 11 :30

Dans le cadre du lot 1, que se passe-t-il lorsqu'un événement ne réunit pas le nombre minimum de 20 participants inscrits ? Est-il annulé, reporté ou maintenu avec prise en charge financière selon les conditions prévues au marché ?

Réponse :

Lorsqu'un évènement ne réunit pas le nombre de 20 inscriptions, 15 jours avant la date de l'évènement, l'évènement est annulé sans compensation financière.